Conseiller principal ou conseillère principale, Risques non financiers, Particuliers

Référence	R2613980
Lieux	Montréal, Lévis
Province	Québec
Publication	16 novembre 2026
Statut	Permanent · Temps plein
Mode de travail	Hybride
Fin d’affichage	30 novembre 2026
Famille d’emplois	Gestion du risque

Le poste

Dans un environnement financier en constante évolution, la gestion des risques non financiers est essentielle pour assurer la durabilité et le succès de l'organisation. Les mécanismes de surveillance jouent un rôle central dans ce processus, permettant d'identifier, d'évaluer et de gérer efficacement ces risques. La Direction générale des risques non financiers, Les particuliers ont pour mandat d'assurer une gestion proactive et intégrée des risques non financiers à l'appui des objectifs des Services aux particuliers. Il sert de service consultatif au premier vice-président, Services aux particuliers et vie associative (PVP SPVA) et fournit un soutien à chacun des vice-présidents (VP) de la composante. En tant que conseiller principal en risques non financiers, vous devez acquérir une connaissance approfondie des risques associés aux activités des secteurs qui vous sont assignés. Vous accompagnez les équipes dans leurs projets d'évolution pour évaluer, surveiller et anticiper les risques, puis vous recommandez des mesures proactives et appropriées. Votre rôle est de maîtriser la première ligne de risque associée aux processus de vice-président permanent (VP), d'appuyer le vice-président et son équipe dans toutes les activités de gestion des risques opérationnels et de produire la responsabilité.

Responsabilités

- Effectuer des analyses de risques de nos activités PVP.
- Fournir des évaluations des risques et des contrôles de processus (ERCP).
- Soutenir et conseiller les secteurs d'activité et les équipes de projet dans l'élaboration de stratégies appropriées et dans l'évaluation des risques non financiers, tout en respectant le cadre de l'appétit pour les risques.
- Analyser et documenter les pertes opérationnelles signalées.
- Pouvoir et tenir à jour les profils de risque des services personnels avec l'information fournie par les ERCp et toute autre source d'information.
- Former et sensibiliser les employés et les gestionnaires aux risques non financiers, y compris la méthodologie.
- Évaluer l'adéquation des mécanismes d'atténuation et l'efficacité des contrôles.
- Élaborer et déployer des solutions et des outils de soutien à la gestion des risques adaptés aux priorités définies par les vice-présidents des Services personnels.

© 1996-2026 Fédération des caisses Desjardins du Québec. Tous droits réservés - Tous droits réservés © 2026 - optimisé par novijob™

novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com

R2613980 · Conseiller principal ou conseillère principale, Risques non financiers, Particuliers

Profil recherché

- Baccalauréat dans une discipline appropriée (finance, économie, comptabilité, droit).
- Expérience requise : au moins six ans d’expérience pertinente, dont au moins quatre ans d’expérience en gestion des risques et évaluation des contrôles.
- Une autre combinaison pertinente d’études et d’expérience peut également être considérée.
- Le poste exige le français.
- Expert en rédaction exécutive.
- Compétences avancées en matière de communication, maîtrise de la facilitation des échanges devant les grands groupes et interaction efficace avec les différentes parties prenantes.
- Contrôle approfondi du modèle de défense à trois lignes.

Apprécier les différences, Apprendre l'agilité, Être orienté client, Être orienté action, Être stratégique à l'esprit, Gérer l'incertitude et l'ambiguïté, Master relations interpersonnelles.

Avantages

- Rémunération concurrentielle avec prime versée annuellement.
- Dès la première année, 4 semaines de vacances à prendre avec souplesse.
- Un régime à prestations déterminées procure un revenu stable et prévisible pendant la retraite.
- Couverture d’assurance collective avec accès à la télémédecine.
- Frais admissibles remboursés pour la santé, le bien-être et le matériel de travail à distance.

Les conditions d’admissibilité déterminent les avantages offerts.

Conditions

Les dispositions syndicales s’appliquent selon l’admissibilité.

Équité et accessibilité

Desjardins veut offrir un milieu de travail inclusif où chaque personne est reconnue et valorisée. L’employeur pratique la tolérance zéro envers toute discrimination et souhaite que les équipes représentent la diversité de ses membres, de sa clientèle et des collectivités desservies.

Les personnes qui ont besoin d’adaptations pour le recrutement ou pour le poste peuvent en aviser Desjardins. Des mesures peuvent être demandées à toutes les étapes du recrutement.

Pour postuler, recherchez la réquisition R2613980 dans le portail Carrières de Desjardins.

novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com novijob.com

© 1996-2026 Fédération des caisses Desjardins du Québec. Tous droits réservés - Tous droits réservés © 2026 - optimisé par novijob™